

*Le 14 octobre 1793 à Nogent-le-Rotrou.*

*Le lundi 14 octobre 1793, la municipalité de Nogent recevait le serment de trois membres du comité de surveillance<sup>1</sup> nouvellement nommés sur des places vacantes.*

*« aujourdhuy quatorze octobre mil sept cent quatre vingt treize L'an Second de la republique Française une et indivisible*

*En l'assemblée Permanente du Conseil general de la commune de noGent le rotrou tenüe publiquement*

*Sont comparu les citoyens Beaudouin officier municipal, delorme administrateur du district de nogent Et Boucher arpenteur nommés Et élus membres du comité de Surveillance de cette ville, Suivant Le procès verbal du treize du courant en lieu et place des citoyens Barbier demissionnaires, Boucher defunt Et malgrange en requisition pour les armées de la republe [ sic ] et au desir de la loy des dix huit et vingt mars dernier, pour la Section de la liberté de cette ville, lesquels auroient Exposé que pour Se rendre a l'invitation des citoyens maire officiers municipaux de cette Commune venoient preter le Serment de Remplir avec Zele Et activité Les Fonctions de la nouvelle Chargé a Eux deleguée par les citoyens de la ditte Section de la liberté Et au meme instant Les dits citoyens Beaudouin delorme et Boucher ont fait et pretè le Serment de S'acquiter + [ rajout en fin de § : + de leur Fonction ] avec Cette vigilnace Et cette ardeur qui Caracterisent de vrais republicains dont acte*

*Et le dit jour dans ladicte assemblée Sont Comparus Les citoyens Bessirard, Boudin, Le Fevre, parteau L'ainé parteau Lejeune, Courtoinon, Latour fils, Fouquet père Et*

---

<sup>1</sup> Comité de douze membres crée dans chaque commune par les décrets des 21 et 30 mars 1793.

*courcelles membres dudit Comité de Surveillance de la Section de la liberté, et les Citoyens Lamis Jalon, moulin Fils, duqué l'ainé Bierge, Gaule, Leboucq Le jeune, Lallouette Fils, deshaves Beauger, fauveau invalide, Louis de malle, Le conte l'ainé Et Nion l'ainé, membres du Comité de Surveillance de la Section de l'Egalité de cette ville lesquels suivant l'invitation des officiers municipaux de cette Commune ont preté le Serment ci-dessus: dont acte*

*Vasseur                      Beuzelin    G Petibon  
Maire*

*J Jalon aîné    Baudouin    Bessirard    Beaugars  
L'ainé Courtoisnon*

*Lamy Moulin F              Bierge              J Sortais  
Latour fils    demasle    Lefevre jeune    J. C. Joubert*

*Dugué L<sup>e</sup>*

*G Salmon              Boudin courcelle    J Gautier*

*Pi Chereault    Le Boucq    Deshaves*

*Boucher    Regnoust    Fauveau got*

*Nion    Fouquet père    Louis Parteau*

*Delorme    A parteau*

*A l'instant Le citoyen Joubert Secretaire greffier de la Section de la liberté a deposé aux Archives de cette municipalité Le procès verbal de Nomination des dits citoyens Beaubouin, delorme et Boucher membre du Dit Comité de Surveillance dont acte*

*Vasseur*

*G Patibon    hubert Maire    Beuzelin*

*G Salmon    Beaugar laine    J Sortais*

*Lalouette    JGautie*

*Beaugars Le Jeune    f. G. verdier    J. C. Joubert*

*Regnoust »<sup>2</sup>*

<sup>2</sup> A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillet 107 recto et verso.